

Intervention de Marisol Touraine

Séance du lundi 25 mai 2009

Discussion de la proposition de loi de M. Jean-Frédéric Poisson et plusieurs de ses collègues pour faciliter le maintien et la création d'emplois

M. le président. La parole est à Mme Marisol Touraine, pour le groupe SRC.

Mme Marisol Touraine. Bien évidemment, le groupe SRC votera cette exception d'irrecevabilité qui a été brillamment défendue par Alain Vidalies.

C'est l'orientation politique de la proposition de loi que nous récusons. Vous ne trouvez en effet à opposer à la situation sociale catastrophique dans laquelle nous nous trouvons - chômage qui part en flèche, licenciements en augmentation et précarité croissante des jeunes que des mesures fragilisant davantage encore la situation des salariés.

Pourtant, perdues dans l'ensemble, figuraient quelques dispositions plutôt favorables qui concernaient notamment les jeunes avec le contrat de professionnalisation. Je ne reviens pas sur ce qui a été dit. Alors que le Gouvernement a annoncé, il y a quelques semaines, un plan en faveur des jeunes, on pouvait se demander pourquoi un tel dispositif plutôt qu'un plan global cohérent. La démarche était un peu surprenante, mais nous apprenons aujourd'hui que le Gouvernement demande purement et simplement le retrait de cet ensemble de mesures qui étaient les seules positives dans ce texte. Nous n'avons donc plus grand-chose à nous mettre sous la dent !

L'argumentation de M. le secrétaire d'État consiste à dire qu'il vaut mieux accepter les propositions qui sont faites plutôt que des licenciements et que nous aurions bien du mal à expliquer le contraire. Mais avec ce genre de raisonnement, il faudrait demander aux salariés, pour éviter une délocalisation, d'accepter d'aller travailler dans tel ou tel pays pour quelques centaines d'euros ! Tout plutôt que le licenciement ! Tout plutôt que la fermeture des entreprises ! Donc, qu'à cela ne tienne, il faut accepter des salaires de 300, 400, 500 euros, en Roumanie, en Inde ou ailleurs ! (*Protestations sur les bancs du groupe UMP.*)

Le raisonnement selon lequel un salarié habitant Lille devrait accepter d'aller travailler, dans le cadre d'un groupement d'entreprises, à Marseille pour éviter un licenciement n'est évidemment pas acceptable. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

C'est une logique sinon de destruction, du moins de diminution des droits sociaux qui préside à ce texte. C'est si vrai que l'un de vos collègues, porte-parole de l'UMP, a trouvé possible d'aller encore plus loin dans le détricotage de notre droit social en s'appuyant sur les mesures contenues dans cette proposition de loi puisqu'il voudrait faire du télétravail une manière moderne assurément, contemporaine certainement, de contourner les arrêts de travail pour maladie, maternité ou accident du travail.

Il y a donc une contradiction fondamentale entre le discours sur la flexisécurité tenu par la droite, qui explique qu'il faut faire du filet social le bouclier contre la crise, et la réalité des textes présentés, des lois votées, qui visent tous à supprimer des garanties. Pourtant, en période de crise, il n'y a pas d'autre solution que de renforcer les droits des salariés, le

bouclier social, les garanties apportées à nos concitoyens les plus en difficulté. Alors, parlons formation professionnelle tout au long de la vie !

Parlons sécurité face aux licenciements !

Parlons renforcement des droits des salariés face aux employeurs ! Mais, de grâce, ne prétendez pas qu'en permettant à des entreprises de se prêter des salariés comme si c'était des marchandises vous faites un pas en avant pour la sécurité de nos concitoyens ! Personne ne sera dupe ! Nous voterons donc cette motion de procédure sans aucune hésitation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)